

Résumé interne de la Commission Chavanne CNC – 8 avril 2026

1. État des Lieux du Marché du Cinéma **Conjoncture 2025 et Perspectives 2026**

- **Fréquentation 2025** : L'année s'est clôturée à **156,2 millions d'entrées**, soit une baisse de **14 % par rapport à 2024** et de près de **25 % par rapport à l'avant-crise** sanitaire.
- **Recettes** : La recette moyenne par entrée est restée stable à **7,42 €**.
- **Parts de marché** :
 - **Films français** : Bonne résistance avec **37,9 %** de part de marché. À noter l'absence en 2025 des succès exceptionnels de 2024 (ex: *Un p'tit truc en plus*, *Le Comte de Monte-Cristo*) qui avaient généré 25 millions d'entrées à eux seuls.
 - **Films américains** : Niveau historiquement bas avec **34,9 %** de part de marché (53 millions d'entrées), soit moitié moins qu'avant-crise.
- **Dynamique 2026** : Un début d'année très porteur avec une part de marché du cinéma français autour de **50 % sur les trois premiers mois**. La fréquentation de janvier et février 2026 est en hausse (respectivement +15 % et +25 % par rapport à 2025). L'objectif de fréquentation pour 2026 est estimé prudemment à **175 millions d'entrées**.

2. Le Marché de l'Audiovisuel et de la Publicité

Le transfert de valeur vers le numérique

- **Publicité TV** : Le marché s'est fortement dégradé en 2025 avec **3,2 milliards d'euros** de recettes nettes (**-8 % sur un an**), atteignant son plus bas niveau de la décennie (hors 2020).
- **Linéaire vs Digital** : On observe un transfert de valeur massif. Si le linéaire chute (durée publicitaire à l'écran **-14 %**), le digital (plateformes type TF1+, M6+) explose :
 - **TF1+** : +36 % de revenus publicitaires.
 - **M6+** : +27 % de revenus publicitaires.
- Cependant, ces hausses ne compensent pas encore le recul du linéaire (**-13 % pour TF1** et **-11 % pour M6** au 4e trimestre 2025). Le digital pèse désormais pour **14 % des revenus** des groupes audiovisuels ;

3. Vidéo et Plateformes (VOD/BOD)

Une croissance portée par la SVoD et les réseaux sociaux

- **Marché global de la vidéo** : Estimé à **2,9 milliards d'euros** en 2025 (**+7 %**).
- **SVoD** : Principal moteur avec **2,5 milliards d'euros** de revenus (**+10,7 %**).
- **Vidéo physique et transactionnelle** : En déclin continu, avec respectivement **-16 %** et **-8,5 %** en 2025.
- **Publicité sur les plateformes de partage (BOD)** : Ce marché explose, estimé à **4,3 milliards d'euros (+35 %)**. Trois acteurs captent 80 % du marché : YouTube (+16 %), Instagram (+43 %) et TikTok.

4. Actualité Normative et Réformes

Soutien ciblé et modernisation

- **Fiscalité** : Adoption de deux revalorisations décisives des crédits d'impôt : le **crédit d'impôt audiovisuel** pour l'animation et le **crédit d'impôt international** pour renforcer l'attractivité des tournages.

- **SMAD** : Aménagement du décret SMAD au 1er janvier 2026, créant un sous-couloir d'investissement pour la diversité (documentaire, animation, spectacle vivant).
- **Exploitation** : Mise en place d'un dispositif exceptionnel de soutien à la petite et moyenne exploitation fin 2025.
- **Engagements RSE** : Création d'une **prime RSE+ de 28 000 €** pour les productions exemplaires sur les plans social et écologique.

5. Finances du CNC : Le Défi Budgétaire 2026-2027

L'impact de l'Article 84 de la Loi de Finances

- **Stagnation historique** : En 15 ans, les taxes du CNC ont augmenté de **15 %**, alors que l'inflation cumulée est de près de **30 %**.
- **Baisse des ressources** : L'Article 84 modifiant la TSTE va entraîner une baisse pérenne des ressources du CNC, estimée à **80 millions d'euros sur trois ans** :
 - **-15 millions €** en 2026.
 - **-40 millions €** en 2027 (effet de double baisse avec la régularisation).
 - **-30 millions €** en 2028.
- **Réaction stratégique** : Pour maintenir la trajectoire de financement de la filière, le CNC propose de rééquilibrer ses ressources en ciblant les **plateformes gratuites de partage de vidéo**. Actuellement, leur taux d'imposition effectif n'est que de **1,7 %** (grâce à un abattement de 2/3), contre **5,15 % pour les chaînes TV** et **10,72 % pour les salles de cinéma**.

Perspectives

Malgré cette prudence budgétaire, le CNC maintient ses chantiers sur l'amont (cinéma) et l'exportation. Un **sommet international du cinéma et de l'image animée** se tiendra en France début septembre 2026 pour promouvoir le modèle français.

Quelles sont les modalités du projet de rééquilibrage fiscal ?

Le projet de rééquilibrage fiscal, que le CNC prévoit de proposer prochainement, vise principalement à **maintenir le niveau global**

des ressources de la filière en revenant à la trajectoire budgétaire antérieure aux récentes baisses législatives. Voici les modalités et les enjeux de ce projet tels que détaillés dans les sources :

- **Ciblage des plateformes de partage de vidéo** : La piste privilégiée concerne l'évolution de la fiscalité appliquée aux **plateformes gratuites de partage de vidéo** (comme YouTube ou TikTok).
- **Suppression ou modification de l'abattement**: Actuellement, ces acteurs bénéficient d'un **abattement de deux tiers (2/3) de leur chiffre d'affaires** avant imposition. Le projet de rééquilibrage vise à revoir cet avantage fiscal jugé disproportionné.
- **Correction des disparités de taux** : L'objectif est de réduire l'écart entre les taux d'imposition effectifs des différents acteurs du secteur. Actuellement, le taux réel est de seulement **1,7 % pour les plateformes gratuites**, alors qu'il s'élève à **5,15 % pour les chaînes de télévision** et à **10,72 % pour les salles de cinéma**.
- **Compensation des pertes liées à l'Article 84** : Ce mécanisme est conçu pour compenser la baisse pérenne de ressources induite par la Loi de Finances, estimée à **80 millions d'euros cumulés sur les trois prochaines années (2026-2028)**.

Ce projet est présenté comme une alternative nécessaire pour éviter un "scénario contracyclique" où les moyens du CNC stagneraient ou baisseraient au moment même où les difficultés économiques de la filière s'accroissent. Le président du CNC a précisé que ce rééquilibrage permettrait de **préserver l'ensemble des secteurs aidés** (cinéma et audiovisuel) sans avoir à mettre en œuvre des plans d'économies drastiques sur la production.